

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit Focused Sicav - Equity Overlay Fund II CHF, classe de parts F-acc, CHF

Emetteur UBS Asset Management (Europe) S.A.

ISIN LU2099998382

Téléphone +352 27 1511

Site Internet www.ubs.com/funds

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision d'UBS Asset Management (Europe) S.A. concernant ce document d'informations clés aux investisseurs.

Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg.

UBS Asset Management (Europe) S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de production du document d'informations clés: 14 Février 2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Focused SICAV est un organisme de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM) constitué sous la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) établie en vertu de la Partie I de la loi luxembourgeoise de 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Durée

Le produit n'a pas de date d'échéance (autrement dit, il est de type ouvert). L'émetteur peut résilier le produit de manière anticipée. Le montant que vous recevrez en cas de résiliation anticipée peut être inférieur à celui que vous avez investi.

La période de détention recommandée (PDR) est indiquée à la section intitulée «Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?».

Objectifs

L'objectif de placement du compartiment est axé sur la croissance à long terme de ses actifs. À cette fin, l'objectif principal consiste à acquérir une exposition globale directe ou indirecte aux actions. La devise de référence du compartiment est le CHF.

Afin de mettre en œuvre la stratégie d'investissement, le gérant de portefeuille peut investir dans différents types d'instruments tels que des actions, des dépôts, des actions et/ou des fonds du marché monétaire répondant à la définition d'OPC et d'OPCVM, des certificats conformes à la directive OPCVM et des produits dérivés. Les compartiments peuvent prendre des positions stratégiques sur les actions mondiales et développeront une exposition avec effet de levier (acheteuse et vendeuse) sur les marchés d'actions à hauteur de 350% en ayant recours à des produits dérivés au niveau tactique. À des fins de liquidité, les compartiments peuvent détenir des instruments du marché monétaire, des liquidités ou des équivalents de liquidités.

Les investissements du fonds de placement ne sont pas soumis aux restrictions d'un indice de référence.

Les risques en matière de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison de la stratégie de placement et de la nature des investissements sous-jacents.

Le rendement du fonds dépend principalement de l'évolution des marchés d'actions, des fluctuations des taux de change et des distributions de dividendes.

Le revenu provenant de cette classe de parts est réinvesti (réinvestissement).

Investisseurs de détail visés

Ce fonds de placement convient aux investisseurs privés qui n'ont pas ou peu de connaissances en matière de placement et qui peuvent supporter d'éventuelles pertes de placement. Ce fonds de placement a pour objectif de préserver la valeur et de répondre aux besoins en matière d'investissement durable, tout en offrant, pour des conditions de marché normales un accès quotidien au capital investi. Il répond à des besoins de placement à moyen terme et ne devrait être acquis que dans le cadre d'un mandat de gestion de patrimoine.

Banque dépositaire

UBS Europe SE, Luxembourg Branch

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement des informations sur le Equity Overlay Fund II CHF et les catégories de parts disponibles, ainsi que le prospectus complet et les derniers rapports annuels ou semestriels et d'autres informations auprès de la société de gestion du fonds, de l'administration centrale, de l'administration fiduciaire, de la banque dépositaire, des distributeurs du fonds ou en ligne sur www.ubs.com/funds.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Cet indicateur évalue le risque de pertes sur la performance future à un niveau moyen. Les performances passées ne donnent pas une indication fiable des résultats futurs, si bien que le risque effectif de perte peut varier considérablement.

Le produit peut être soumis à d'autres facteurs de risque qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque (ISR), par exemple des risques opérationnels, politiques et juridiques. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		5 ans	
Exemple d'investissement:		CHF 10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 1 480	CHF 3 450
	Rendement annuel moyen	-85.2%	-19.2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 8 590	CHF 10 520
	Rendement annuel moyen	-14.1%	1.0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 10 560	CHF 14 390
	Rendement annuel moyen	5.6%	7.6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 15 500	CHF 18 290
	Rendement annuel moyen	55.0%	12.8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Que se passe-t-il si UBS Asset Management (Europe) S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs. En outre, en ce qui concerne UBS Europe SE, Luxembourg Branch, qui, en tant que dépositaire du fonds, est responsable de la détention de ses actifs (le "dépositaire"), il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des actifs du fonds détenus par l'administrateur fiduciaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité, car l'administrateur fiduciaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du fonds. L'administrateur fiduciaire est responsable envers le fonds ou les investisseurs du fonds de la perte d'un instrument financier conservé par le dépositaire ou l'un de ses agents, sauf si le dépositaire peut prouver que la perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 CHF sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	CHF 69	CHF 403
Incidence des coûts annuels (*)	0.7%	0.7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.3% avant déduction des coûts et de 6.6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais initiaux.	CHF 0
Coûts de sortie	Nous ne prélevons pas de frais de retrait pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut le faire.	CHF 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.7% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts effectifs de l'an dernier. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation basée sur les coûts représentatifs.	CHF 67
Coûts de transaction	0.0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	CHF 2
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	CHF 0

Les chiffres présentés ici n'incluent pas les frais supplémentaires qui peuvent être prélevés par votre distributeur, votre conseiller ou tout "insurance wrapper" auquel le fonds peut être rattaché. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus sur www.ubs.com/funds

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 an(s)

La période de détention recommandée pour ce produit est de 5 an(s). Il s'agit de la période de détention recommandée au regard des risques et de la performance escomptée du produit. Veuillez noter que le rendement attendu n'est pas garanti. Plus la période effective de détention s'éloignera de la période de détention recommandée pour le produit, plus le risque de perte effectif s'écartera des hypothèses établies pour ce produit. Selon vos besoins et vos restrictions, une durée de détention différente pourrait être plus adaptée à votre situation. Par conséquent, nous vous recommandons d'évoquer cet aspect avec votre conseiller à la clientèle.

En principe, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la Société de gestion n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une plainte concernant le produit, le fabricant du produit ou la personne qui vous a recommandé ou vendu le produit, veuillez contacter votre conseiller clientèle ou nous contacter à www.ubs.com/ame-regulatorydisclosures.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez des informations sur les performances historiques et les calculs des scénarios de performances antérieurs sur www.ubs.com/funds

Représentant en Suisse : UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 1, CH-4051 Bâle. Agent payeur en Suisse : UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich et ses succursales en Suisse. Pour obtenir des documents : Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels (si disponibles) peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et sur le site www.ubs.com/funds.